



## ORGANISATION DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022

Chers Vassivains, Chères Vassivaines,

Comme chaque année, nous vous adressons, la note d'organisation du déneigement pour l'hiver à venir. L'organisation du déneigement est fortement remaniée avec des moyens techniques moindres que les années précédentes.

### DÉNEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES

#### **VILLAGE CENTRE BOURG**

Le déneigement du centre bourg sera partagé entre la commune et l'entreprise Vercors Aménagement qui interviendra en sous traitance dans le cadre d'un marché annuel.

#### **SECTEUR SUD (ROUTE DES GRANGES)**

La convention d'échange signée avec le Conseil Départemental, il y a quatre ans, reste en vigueur : les routes communales du quartier des granges au départ de la Route Départementale 615 (à l'exception de la route de l'Echaudat, de la route du Musée de la Préhistoire et de la montée de la Charose) seront déneigées conjointement et, de manière alternées, par les services départementaux et la commune. Le Département intégrera à ses tournées ces routes communales et, en contrepartie, la commune intégrera à ses tournées la route départementale 615.

#### **MONTÉE DE LA CHAROSE ET ROUTE DU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE**

Elles seront déneigées par le Gaec Mag & Gus dans le cadre d'un marché annuel.

#### **SECTEURS CHAPOTIER-CHAUX-LOUBIÈRES-CHÂTEAU-ROCHEBONNE-FERME DU PRÉ- ECHAUDAT**

Le déneigement de l'ensemble de ces secteurs sera exclusivement assuré par la commune.

#### **SECTEUR DE LA MÛRE DU HAUT**

Conformément à la convention signée avec le Conseil Départemental, la route communale de la Mure du haut au départ de la RD 178 sera déneigée conjointement et de manière alternée par les services départementaux et les services communaux.

#### **CHEMIN DU SOUILLET**

Le déneigement sera partagé entre la commune et l'entreprise Vercors Aménagement qui interviendra en sous traitance dans le cadre d'un marché annuel.

### MOYENS TECHNIQUES DISPONIBLES

Pour le secteur sous sa responsabilité directe, la commune s'appuiera uniquement sur son tracteur. En complément de ses propres moyens et pour pallier d'éventuelles défaillances techniques, la commune pourra s'appuyer sur l'entreprise Vercors Aménagement et le Gaec Mag & Gus avec lesquels la commune a un marché.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, la convention avec le Conseil Départemental prévoit l'intervention du Département sur l'ensemble de notre réseau communal en cas de dépannage, d'urgence ou de situation exceptionnelle (enneigement nécessitant l'intervention d'une fraise à neige par exemple).

### PERSONNEL ET ASTREINTES

La commune est entrée en « viabilité hivernale » depuis mi Novembre jusqu'à fin Mars. Cela se traduit par le recrutement d'un saisonnier et la mise en place d'astreinte les weekends.

En dehors de la période de « viabilité hivernale », seuls les titulaires peuvent déneiger, sur la base du volontariat (en dehors des heures travaillées). Les saisonniers ne peuvent pas intervenir en dehors des périodes définies contractuellement avec eux. Cela signifie qu'en périodes de chutes de neige très tôt (début Novembre) ou très tard dans la saison (Avril Mai), le déneigement se fera par priorité, selon les moyens disponibles avec l'appui éventuel des services départementaux.

Pour les secteurs sous-traités, les périodes de déneigement fixées contractuellement s'étalent de mi Novembre à fin Mars. En dehors de ces périodes, les sous traitants interviennent selon leur disponibilité et si leur matériel est prêt.

### FILETS ANTI CONGÈRES

Comme chaque année, les filets disponibles ont été (ou seront) positionnés sur les secteurs prioritaires. Toutefois, cette année, comme les années précédentes, les filets anti congères n'ont pas pu être placés sur quelques secteurs exposés de la commune, les terres agricoles où ils sont habituellement implantés ayant été labourées récemment rendant impossible la pose des filets.

### HORAIRES DÉNEIGEMENT

Compte tenu des contraintes financières, humaines et techniques évoquées préalablement, les plages horaires de déneigement des routes communales s'étaleront de 05H30 (départ du garage communal) à 19H au plus tard (retour au garage communal) du dimanche au jeudi et de 05h30 à

20h00 les vendredis et samedis. Les tournées seront effectuées au plus juste et selon les nécessités pour assurer la vie quotidienne de tous.

**Cas particulier de la route de l'Echaudat**, du Musée de la Préhistoire et du chemin du Souillet: ces routes ne seront ouvertes qu'à partir de 08h30 le matin.

En dehors des plages horaires ci-dessus indiquées, la commune n'interviendra pas (sauf secours ou urgence médicale) et nous renverrons les demandeurs vers des prestataires privés ; le déneigement sera alors intégralement à la charge du demandeur.

**Pour les hébergements touristiques**, nous recommandons de bien relayer à tous les clients l'organisation du déneigement afin que, tous, touristes et hébergeurs anticipent ces contraintes.

**Déneigement des privés**

Par souci d'équité, nous confirmons que la commune n'assurera pas le déneigement de voies privées, sauf exception(s) dûment justifiées ; dans ce cas, des conventions seront signées entre le privé concerné et la commune (les privés pensant relever de l'exception sont invités à se rapprocher de la Mairie).

**Pour les plus anciens sans famille ou proche ainsi que pour les malades isolés**, le Conseil Municipal précise qu'ils relèvent bien de l'exception et les personnes concernées sont donc invitées à prendre contact avec la Mairie pour étudier le déneigement de leurs parties privatives.

Tous les autres privés souhaitant être déneigés sont invités à se rapprocher des prestataires privés (coordonnées disponibles auprès de la Mairie).

**Il est rappelé que cette règle s'applique à tous** y compris aux collectivités locales. Ainsi, le Parc du Vercors (pour le Musée de la Préhistoire), l'ONF (pour la plateforme bois déchiquetés) et les stations de la Drôme (pour le parking de l'Echaudat) participent au financement du déneigement.

### URGENCES MÉDICALES / SECOURS

En cas d'urgence médicale, de jour comme de nuit, vous devez appeler le 15. Si un transport doit être organisé, il sera pris en charge par les pompiers. Si les moyens des pompiers ne suffisent pas et nécessitent l'intervention d'un engin de déneigement, les pompiers (ou la gendarmerie) prendront contact avec la Mairie qui déclenchera la sortie du chasse neige.

### **LES DEMI-BARRIÈRES**

Des demi-barrières ont été installées (et financées) par le service des routes de la Drôme sur la route départementale entre la Chapelle et le Col du Rousset, en accord avec la commune. L'objectif est d'éviter que des véhicules se retrouvent coincés en pleine nuit nécessitant la mobilisation des services de secours : il s'agit donc d'un dispositif de prévention et de sécurité.

Le déploiement de ces demi-barrières sera exceptionnel et se fera uniquement en fin de soirée, lors d'épisodes neigeux et venteux particulièrement marqués, lorsqu'il y a un risque avéré de blocage des routes du fait de la formation de congères. Les habitants seront informés via le dispositif SMS mis en place par le conseil municipal. Les demi-barrières seront rouvertes très tôt le matin (autour de 04h30 05h) lors de la première tournée des services départementaux.

En synthèse, ces demi-barrières ne perturberont pas la vie quotidienne des habitants ni les services de santé ni l'activité économique.

### QUELQUES RECOMMANDATIONS DE BON SENS

Avec des secteurs à couvrir plus importants pour les services communaux, des moyens techniques, financiers et humains calculés au plus juste et moins de filets anti congères dans certains secteurs exposés, le déneigement de l'hiver à venir présente quelques incertitudes. Plus que jamais nous comptons sur votre compréhension et nous vous renouvelons quelques recommandations de bon sens :

**Soyez prévoyants !** Les conditions météo s'annoncent difficiles et vous avez des rendez-vous indispensables, des impératifs horaires à respecter, des clients qui arrivent ou partent de vos hébergements, des livraisons importantes programmées (...) Prévenez au plus tôt la Mairie. Il est toujours plus facile d'anticiper que de gérer les urgences.

**Soyez prudents !** Ne sortez pas en cas de tempête et ne cherchez pas à « braver la tube » si ce n'est pas nécessaire.

**Soyez patients et compréhensifs !** Le déneigement suscite toujours « beaucoup de passions ». Soyez convaincu que nous faisons au mieux pour assurer la viabilité hivernale du village (20 km de routes communales éparpillées sur toute la commune), dans le respect des habitants, du matériel et des finances communales.

Soyez constructifs ! Vous constatez des secteurs communaux mal déneigés ? Vous avez un doute sur l'organisation ? Vous souhaitez des explications complémentaires ? contactez la Mairie qui traitera dans les meilleurs délais votre demande.

En espérant que cette note réponde à vos interrogations,  
nous vous souhaitons à tous et à toutes un excellent hiver !

Le Conseil Municipal

## QUESTIONS/RÉPONSES COMPLÉMENTAIRES

Ce début d'hiver est marqué par de fortes chutes de neige et quelques difficultés techniques et organisationnelles. Thomas Ottenheimer, Maire de la Commune, répond aux principales questions suscitées par ce début d'hiver compliqué.

### **POURQUOI L'ANCIEN CHASSE-NEIGE N'EST-IL PLUS UTILISÉ ?**

Jusqu'en 2014, l'ancien chasse neige était le seul véhicule de déneigement de la commune. Les frais d'entretien et de réparation étaient, chaque année, supérieurs à 10 000 Euros et, malgré ces dépenses, nous restions sous la menace permanente d'une nouvelle panne.

En 2015, la commune a donc fait le choix d'acquérir un tracteur équipé pour le déneigement et il a alors été décidé que le chasse neige ne viendrait qu'en véhicule de secours et qu'il ne serait plus engagé de réparations majeures, trop coûteuses. En fin d'hiver dernier, le chasse neige connaît de nombreuses pannes techniques. Sa remise en état nécessite un budget très important sans aucune garantie pour l'avenir. Les hivers précédents ayant montré qu'il n'était pas indispensable, je n'ai pas placé comme prioritaire la question de son devenir et ne l'ai soumis à aucune décision du conseil municipal.

### **LA PANNE DU TRACTEUR EN CE DÉBUT D'HIVER NE JUSTIFIERAIT-IL PAS QUE LA COMMUNE RÉVISE SA POSITION ET ENVISAGE LA RÉPARATION DU CHASSE NEIGE ?**

Un incident technique peut toujours intervenir et lorsqu'il intervient c'est rarement au bon moment. Doit-on pour autant dépenser des sommes importantes pour entretenir un vieux véhicule de secours n'offrant aucune garantie d'avenir? Il appartiendra au conseil municipal de se positionner dans la perspective de l'hiver 2022-2023.

### **LE VÉHICULE DE VERCORS AMÉNAGEMENT N'EST IL PAS SOUS DIMENSIONNÉ POUR LE DÉNEIGEMENT ?**

Vercors Aménagement a été le seul prestataire privé à répondre aux différents marchés et appels à candidature lancés par la commune depuis début Octobre et nous avons absolument besoin d'un prestataire à nos côtés. Nous n'avons pas donc pas d'autre choix que de retenir cette proposition.

Mais, ne dressons pas un bilan de l'hiver début décembre. Nous dresserons le bilan de l'organisation en fin d'hiver dans la perspective de la préparation de l'hiver prochain.

### **POURQUOI TOUS LES FILETS ANTI-CONGÈRES N'ONT-ILS PAS ÉTÉ PLACÉS PLUS TÔT ?**

La commune a malheureusement été confrontée cet automne à une accumulation d'imprévus. Ces imprévus sont devenus prioritaires et ont entraîné une surcharge de travail importante, en particulier pour notre responsable des services techniques. La pose des derniers filets était programmée fin novembre, les premières chutes de neiges l'ont empêchée. Dès que les conditions le permettront, les derniers filets seront positionnés.

### **ENTRE LE DEVENIR DU CHASSE NEIGE, LE DÉSENGAGEMENT DES PRESTATAIRES PRIVÉS, LE RETARD SUR LA POSE DES FILETS, N'Y-A-T-IL PAS EU UN MANQUE D'ANTICIPATION SUR L'ORGANISATION DU DÉNEIGEMENT DE CET HIVER ?**

Depuis plusieurs années, nous nous sommes efforcés de trouver une organisation optimale qui réponde aux trois contraintes techniques –avoir le matériel suffisant pour faire face à des conditions climatiques particulières et propres à un plateau - humaines –respecter le droit du travail et avoir les agents disponibles et expérimentés – et financières –répondre aux contraintes humaines et techniques avec un impact minimal sur le budget de fonctionnement de la commune.

Aidés par des hivers plutôt cléments, le résultat a été globalement satisfaisant ces dernières années malgré des situations ponctuelles délicates. Fort de ce bilan plutôt positif et convaincu que l'organisation de l'an passé serait remise en place, ni le conseil municipal ni moi ne nous sommes préoccupés de l'organisation du déneigement avant septembre. En ma qualité de maire, je porte à la fois la responsabilité des réussites mais aussi des échecs. Le bilan sera fait en fin d'hiver et j'assumerai ce bilan, quel qu'il soit.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles nous avons été confrontés en ce début d'hiver, j'insiste sur le fait que :

- Toutes les routes, tous les hameaux ont été déneigés pratiquement sans retard.
- Nous disposons d'un système d'alertes mails et SMS opérationnel et que nous sommes la seule commune à l'avoir sur le plateau.
- Nous n'avons fait ni mieux ni moins bien que nos communes voisines qui sont confrontés aux mêmes contraintes que nous.
- Nous avons pu compter sur la solidarité de nos agriculteurs qui se sont mobilisés pour pallier à nos difficultés et ont assuré la viabilité de nos réseaux avec succès et sans impact pour les populations. Je profite de ce courrier pour les en remercier très sincèrement.

**J'AI UN BOURRELET DEVANT CHEZ MOI, EST-CE NORMAL ? JE PARS À 04H DU MATIN, POUVEZ-VOUS OUVRIR LA ROUTE ? JE RENTRE À 22H, POUVEZ-VOUS MAINTENIR LA ROUTE PRATICABLE ? MES CLIENTS PARTENT DE LYON À 19H, POURREZ-VOUS VOUS ASSURER QU'ILS POURRONT REJOINDRE MON GÎTE APRÈS 22H ?**

Soyez convaincus que nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de répondre aux contraintes individuelles et de limiter autant que possible les contraintes liées au déneigement. Nous nous fixons l'objectif d'avoir ouvert les 20 kilomètres de routes communales pour 07h30 (08h30 pour l'Echaudat et le Souillet), de les déneiger jusqu'à 19h (20h les vendredis et samedis) et de toujours maintenir l'accès aux soins infirmiers et aux secours.

Mais, lorsqu'il ne nous est pas possible de nous adapter aux contraintes individuelles, nous vous demandons de vous adapter aux contraintes collectives. Nous ne pouvons pas assurer la viabilité hivernale de 04h du matin à 23h. La formation de bourrelets est inévitable. Ce sont là des contraintes partagées par tous les villages de montagne.

**SERONS-NOUS TOUJOURS SOUS LA MENACE DE DIFFICULTÉS ORGANISATIONNELLES, DE PROBLÈMES TECHNIQUES, DE CONTRAINTES FINANCIÈRES ?**

Oui nous serons toujours contraints mais il n'y a pas pour autant de fatalité ! Nous – communes du Vercors- avons fini par obtenir du Conseil Départemental qu'il débloque une aide à l'investissement spécifique pour le déneigement et nous allons solliciter un rendez-vous avec le vice président du conseil départemental en charge des routes pour réfléchir ensemble à la mise en place d'organisations pérennes dès l'hiver 2022-2023 en s'appuyant sur cette aide à l'investissement. Je suis confiant que nous y parviendrons.

Mais quoi que nous fassions, le déneigement suscitera toujours beaucoup de passions mais que seraient les hivers vassivains sans neige et les passions qu'elle suscite ?!

Même si nous comprenons les passions, les interrogations, nous ne pouvons pas accepter les agressions écrites ou verbales, les commentaires malveillants, les appels à tout heure du jour et de la nuit (...). La gestion du déneigement est usante. Élus, techniciens, nous faisons de notre mieux. Nous avons besoin de votre adaptation aux conditions de vie de montagne, de votre anticipation des conditions météo délicates et de votre compréhension.

Merci de votre attention et bel hiver à toutes et à tous !



**04 75 48 28 11**